F.-M. RICHARD
& ASSOCIÉS
EXPERT COMPTABLE - COMMISSAIRE AUX COMPTES

LE REFUGE DES CHEMINOTS

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

Rapports du commissaire aux comptes

Assemblée générale d'approbation des comptes

de l'exercice clos le 31 décembre 2022

1 place d'Estienne d'Orves - 75009 Paris
Tel +33 (0)1 53 93 60 70
Fax +33 (0)1 45 63 88 34
Email dfk@fm-richard.fr - www.fm-richard.com

Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables région Paris Île-de-France
Inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris
Société anonyme au capital de 100 000 € - RCS Paris B 315 633 578 - TVA FR 35 315 633 578
Membre du réseau DFK International, association de cabinets indépendants

F.-M. RICHARD
& ASSOCIÉS
EXPERT COMPTABLE - COMMISSAIRE AUX COMPTES

LE REFUGE DES CHEMINOTS

64, boulevard de Reuilly

75012 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

Aux membres de l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LE REFUGE DES CHEMINOTS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de nos contrôles, nous nous sommes notamment assurés que les fonds dédiés et reportés ainsi que les provisions pour risques et charges ont été déterminés selon une approche constante. Nos vérifications ont consisté, sur la base des informations disponibles, à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles sont fondés les montants enregistrés et à examiner le processus ayant conduit à leur estimation à la clôture de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés le 26 avril 2023 par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 30 mai 2023

Le commissaire aux comptes

F.-M. RICHARD & Associés

Laurent MARIN

Bilan Actif

LE REFUGE DES CHEMINOTS

Période 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 26/05/2023
Devise EURO

ACTIF	31/12/2022			31/12/2021
	BRUT	Amortissement et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial	3 316		3 316	3 316
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	437 611	366 065	71 546	77 257
Immobilisations incorporelles en cours			0	13 440
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 851 358		1 851 358	1 851 358
Constructions	67 710 875	26 648 883	41 061 992	42 275 190
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 876 794	2 507 825	368 969	351 403
Autres immobilisations	7 062 278	5 202 356	1 859 922	1 853 144
Immobilisations corporelles en cours	153 384		153 384	72 168
Avances et acomptes	-		-	96 600
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	182 000		182 000	92 000
Immobilisations financières			0	
Participations et Créances rattachées	1 468		1 468	3 968
Autres titres immobilisés	2 000 000		2 000 000	2 000 000
Prêts	463 392		463 392	413 054
Autres	3 228		3 228	3 228
TOTAL I ACTIF IMMOBILISE	**82 745 704**	**34 725 129**	**48 020 575**	**49 106 126**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks	178		178	1 747
Avances et acomptes versés sur commandes	30 931		30 931	6 813
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 154 371	67 690	1 086 681	1 049 953
Créances reçues par legs ou donations	0		0	0
Autres	244 231	50 925	193 306	167 538
Valeurs mobilières de placement	3 325 031		3 325 031	3 325 031
Disponibilités	5 448 205		5 448 205	5 961 993
Charges constatées d'avance	107 023		107 023	124 941
TOTAL II ACTIF CIRCULANT	**10 309 970**	**118 615**	**10 191 355**	**10 638 016**
TOTAL GENERAL (I+ II+ III+ IV+ V)	**93 055 674**	**34 843 744**	**58 211 930**	**59 744 142**

Bilan Passif

LE REFUGE DES CHEMINOTS

Période 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 26/05/2023
Devise EURO

PASSIF	31/12/2022	31/12/2021
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise	10 726 101	10 726 161
Réserves	895 590	895 590
Report à nouveau	851 702	418 640
Excédent ou déficit de l'exercice	-378 616	433 062
Situation nette des activités propres (sous total)	**12 094 777**	**12 473 453**
Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestions contrôlée	644 972	447 992
Résultats sous contrôle des tiers financeurs	-1 953 957	-1 953 957
Excédent ou déficit de l'exercice des activités sociales et médico-sociales	166 422	196 980
Subventions d'investissements affectés à des biens renouvelables		
Situation nette des activités sous gestion contrôlée des activités sociales et médico-sociales (sous-total)	**-1 142 563**	**-1 308 985**
Situation nette (sous total)	**10 952 214**	**11 164 468**
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	8 939 404	9 425 787
Provisions réglementées	29 700	29 700
TOTAL I FONDS PROPRES/ FONDS ASSOCIATIFS	**19 921 318**	**20 619 955**
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	182 000	92 000
Fonds dédiés	2 237 209	2 362 447
TOTAL II FONDS REPORTES ET DEDIES	**2 419 209**	**2 454 447**
PROVISIONS		
Provisions pour risques	75 261	87 791
Provisions pour charges	588 538	914 457
TOTAL III PROVISIONS	**663 799**	**1 002 248**
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	28 086 335	29 344 177
Emprunts et dettes financières diverses	1 380 496	1 401 446
Avances et acomptes reçus sur commande en cours	0	0
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	1 068 058	1 022 642
Dettes des legs ou donations	-	-
Dettes fiscales et sociales	3 750 925	3 335 451
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	8 002
Autres dettes	917 501	555 774
Produits constatés d'avance	4 289	0
TOTAL IV DETTES	**35 207 604**	**35 667 492**
TOTAL GENERAL (I+ II+ III+ IV)	**58 211 930**	**59 744 142**

Compte de Résultat en liste

LE REFUGE DES CHEMINOTS

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 26/05/2023
Devise EURO

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2022	31/12/2021
PRODUITS D'EXPLOITATION :		
Cotisations	112 700	124 841
Vente de biens et services	268 527	287 990
Ventes de prestations de services	417 903	50 204
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	29 014 765	28 674 259
Subventions		
Produits liés à des financements réglementaires		
Ressoures liées à la générosité du public		
Dons manuels		0
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	440 557	319 972
Utilisation des fonds dédiés	369 038	391 402
Autres produits		
Cotisations		
Dons manuels	15 043	14 019
Mécénat		
Legs et donations	124 977	790 906
Quote-part de dotations consomptibles virées au cpte de résultat		
Autres produits		0
TOTAL I PRODUITS D'EXPLOITATION	**30 763 510**	**30 653 593**
CHARGES D'EXPLOITATION :		
Achats de marchandises	2 998 847	3 086 488
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	5 038 162	5 121 161
Impôts, taxes et versements assimilés	1 401 575	1 496 662
Salaires et traitements	12 579 140	12 164 903
Charges sociales	5 427 186	5 137 870
Dotation aux amortissements et aux dépréciations	2 411 496	2 417 203
Dotations aux provisions	36 741	116 656
Report en fonds dédiés	333 800	230 126
Autres charges		
Autres charges sur legs et donations	692	6 927
Charges des comités	541 394	93 798
Autres	22 204	106 935
TOTAL II CHARGES D'EXPLOITATION	**30 791 235**	**29 978 729**
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**(27 725)**	**674 864**
PRODUITS FINANCIERS :		
De participation	4 556	3 630
Autres intérêts et produits assimilés	501	455
TOTAL III PRODUITS FINANCIERS	**5 057**	**4 085**
CHARGES FINANCIERES :		
Intérêts et charges assimilées	674 599	518 828
TOTAL IV CHARGES FINANCIERES	**674 599**	**518 828**
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	**(669 542)**	**(514 743)**

Compte de Résultat en liste-suite

LE REFUGE DES CHEMINOTS

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 26/05/2023
Devise EURO

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2022	31/12/2021
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	**(697 267)**	**767 642**
PRODUITS EXCEPTIONNELS :		
Sur opérations de gestion	0	72 341
Legs et donations		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
QP des subventions d'investissement virée au compte de résultat	486 383	486 383
TOTAL V PRODUITS EXCEPTIONNELS	**486 383**	**558 724**
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Sur opérations de gestion	507	88 151
Dotation aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0	0
TOTAL VI CHARGES EXCEPTIONNELLES	**507**	**88 151**
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	**485 876**	**470 573**
Impôts sur les bénéfices (VII)	803	653
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	**31 254 950**	**31 216 401**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII)	**31 467 144**	**30 586 360**
SOLDE INTERMEDIAIRE		
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		
EXCEDENT OU DEFICIT	**-212 194**	**630 041**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	368 496	312 228
TOTAL	**368 496**	**312 228**
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Personnel bénévole	368 496	312 228
TOTAL	**368 496**	**312 228**

LE REFUGE DES CHEMINOTS

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers de l'association pour l'exercice ouvert du 1er janvier au 31 décembre 2022.

Les comptes se caractérisent par les données suivantes au 31 décembre 2022 :

Résultat (résultat comptable avant reprise n-2) : -212 194 €

Le Résultat de l'activité sous contrôle, intégrant les reprises de résultats n-2, s'élève à : -212 194 €

1. **FAITS MAJEURS**
   - 1.1 Description de l'objet social, des missions sociales et des moyens de l'entité
   - 1.2 Modifications du périmètre de l'association intervenues au cours de l'exercice
   - 1.3 Autres faits majeurs ayant un impact significatif sur les comptes de l'exercice
   - 1.4 Evénements postérieurs à la clôture

2. **PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**
   - 2.1 Organisation comptable
   - 2.2 Principes comptables retenus par l'Association
   - 2.3 Détermination du résultat
   - 2.4 Immobilisations et amortissements
   - 2.5 Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement et autres titres
   - 2.6 Créances usagers et autres créances
   - 2.7 Subventions d'investissement
   - 2.8 Provisions pour risques et charges
   - 2.9 Fonds dédiés
   - 2.10 Provision pour congés annuels, RTT et Compte épargne temps
   - 2.11 Legs et donations et fonds reportés
   - 2.12 Cotisations
   - 2.13 Contributions volontaires en nature

3. **INFORMATIONS RELATIVES A LA FORMATION DU RESULTAT**
   - 3.1 Résultat comptable
   - 3.2 Résultat de gestion contrôlé et résultat sous contrôle des tiers financeurs

4. **AUTRES INFORMATIONS**
   - 4.1 Effectif
   - 4.2 Engagements hors bilan donnés et reçus
     - 4.2.1 Emprunts garantis par des sûretés réelles
     - 4.2.2 Autres engagements donnés
   - 4.3 Rémunérations, avances et crédits aux administrateurs
   - 4.4 Honoraires du commissaire aux comptes

1. FAITS MAJEURS

1.1 Description de l'objet social, des missions sociales et des moyens de l'entité

L'Association « LE REFUGE DES CHEMINOTS », fondée en 1926 et reconnue d'utilité publique par décret du 2 janvier 1930, a pour but d'acquérir, de créer et de gérer des maisons de retraite et de repos dont certaines peuvent comporter des sections de cure médicale.

Elle réunit dans un climat d'amitié des personnes qui, soit dans leur vie professionnelle, soir par d'autres approches, marquent l'intérêt pour le milieu ferroviaire.

Elle offre à ses membres des possibilités de séjours ou de retraite, en associant les générations et en aidant à vaincre la solitude des personnes âgées.

Les moyens d'action de l'Association sont les maisons dont elle assure la gestion, le bulletin périodique, l'activité des comités locaux, les réunions, les conférences, l'organisation de séjours dans ses résidences er de voyages extérieurs à l'occasion de réunions de ses membres pour des motifs de propagande.

La liste des établissements et services au 31 décembre 2022 se présente comme suit :

Etablissement	Localisation	Type d'établissement	N° Finess	Nb de places autorisées au 31/12/2021	Nb de places autorisées au 31/12/2022
Georges Rosset	Rambouillet	EHPAD	780701652	80	80
André Louis Bienvenu	Mouans-Sartoux	EHPAD	060021029	89	89
Lou Casteig	Salies de Béarn	EHPAD	640786836	78	78
Le Val de l'Eve	Saint-Nazaire	EHPAD	440009421	80	80
La Forêt	Bagnoles de l'Orne	EHPAD	610781569	72	72
L'Orangerie	Ivry-sur-Seine	EHPAD	940012339	142	142
Bon Repos	La Montagne	EHPAD	440003069	53	53
Val de Courance Services	Saint-Nazaire		-	-	-

1.2 Modifications du périmètre de l'association intervenues au cours de l'exercice

L'association a ouvert l'établissement « Val de Courances Services » à Saint-Nazaire le 30/11/2022. Cet établissement gère les contrats de services de la résidence services séniors « Val de Courance » attenante à l'EHPAD « Val de l'Eve ». La résidence intergénérationnelle dispose de 53 appartements gérés par un bailleur social.

Les services du « Val de Courance Services » concernent l'accueil, l'animation, l'accès privilégié au restaurant et aux services à la personne.

1.3 Autres faits majeurs ayant un impact significatif sur les comptes de l'exercice

L'Association a versé en 2022 les revalorisations salariales suivantes :

- la revalorisation Ségur 1 applicable au personnel des ehpads
- la revalorisation Ségur 2 applicable aux aides-soignants, aux infirmiers, infirmiers coordinateurs et kinésithérapeute
- la prime Grand âge applicable aux aides-soignants, aux aides médico-psychologique et accompagnants éducatifs et sociaux
- l'indemnité applicable aux médecins.

Les ARS ont financé les mesures à hauteur de 2 165 865€.

L'augmentation du Smic à trois reprises au cours de l'année 2022 (janvier, mai et août) ainsi que l'augmentation du point Fehap de 3% à effet au 1er juillet 2022 ont contribué à accroître les charges de personnel.

Les prêts PLS (Prêts Locatif Social) sont indexés au taux du livret A. Or le taux du livret A, compte tenu de l'inflation, a connu deux augmentations en 2022 passant de 0.5% en janvier 2022 à 2% au 1er août 2022. Ce qui a grevé les charges d'intérêts des emprunts.

1.4 Evénements postérieurs à la clôture

Les comptes de l'exercice 2022 ont été établis dans le contexte de l'inflation qui s'accroît dès le premier trimestre 2023.
Les charges des intérêts d'emprunt continuent d'augmenter en 2023 : le taux d'intérêt du livret A a connu une nouvelle hausse au 1er février 2023, passant de 2% à 3%.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 Organisation comptable

L'Association LE REFUGE DES CHEMINOTS présente les comptes de son action au sein de comptes annuels qui correspondent à une seule entité juridique possédant la personnalité morale et la capacité de gérer les établissements qui lui sont rattachés sous le contrôle des tiers financeurs.

La tenue de la comptabilité de l'Association est centralisée au siège. La comptabilité de l'association est subdivisée en « dossiers comptables » correspondant chacun à une structure médico-sociale (EHPAD).

2.2 Principes comptables retenus par l'Association

Les comptes 2022 sont élaborés et présentés conformément au règlement n°2014-03 du plan comptable général en vigueur, au règlement n°2018-06 en vigueur relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et au règlement n° 2019-04 en vigueur de l'autorité des normes comptables (ANC) relatif aux activités sociales et médico-sociales.

L'article R.314-5 du Code de l'action sociale et des familles (C.A.S.F) prévoit que la liste des comptes qui doivent être obligatoirement ouverts dans les établissements gérés par une personne morale de droit privé est fixée par arrêté, les comptes non prévus étant ouverts conformément au plan comptable général.

Le plan comptable applicable « aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux (ESMS) relevant du I de l'article L. 312-1 du C.A.S.F » pour les comptes clos au 31 décembre 2021 est celui mis à jour par l'arrêté du 23 décembre 2019.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des règles et méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.3 Détermination du résultat

Le résultat comptable est composé :

- du résultat définitivement acquis des activités en propre, comprend les opérations liées à l'animation du projet associatif, la gestion de la trésorerie globale, le suivi des projets d'ouverture de nouveaux établissements et la formation.
- des résultats sous contrôle des tiers financeurs.

L'ensemble des établissements sont sous contrôle des ARS ou du Conseil Départemental qui se prononcent sur l'opposabilité des dépenses et des ressources en application de l'article R 314-52 du CASF.

2.4 Immobilisations et amortissements

Les **immobilisations incorporelles** regroupent les acquisitions de logiciels.

Les **immobilisations corporelles** regroupent les terrains, les constructions, les agencements, le matériel... Les coûts d'acquisition des immobilisations corporelles intègrent le prix d'achat, mais également des frais accessoires (honoraires d'architectes, de géomètre experts, assurances dommages ouvrages, intérêts liés au financement du projet...).

L'Association applique le règlement ANC 2018-06 sur les actifs.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée normale du bien (Construction 15 à 60 ans ; agencements et installations 10 à 15 ans ; matériel et outillage 10 ans ; matériel et mobilier de bureau 5 à 10 ans et matériel de transport 5 ans).

Par ailleurs, des amortissements dérogatoires peuvent être comptabilisés sur certains sites pour tenir compte de leur réalité économique ainsi que des exigences des tiers financeurs.

Les dépréciations des immobilisations : une dépréciation est constatée dès lors que sa valeur actuelle est devenue inférieure à sa valeur nette comptable et que cet écart est significatif.

2.5 Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement et autres titres

Les valeurs brutes de placement détenues par l'Association sont des produits sécurisés (compte à terme, SICAV...)

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

2.6 Créances usagers et autres créances

Par prudence, une dépréciation est comptabilisée dans la mesure où une perte probable apparaît dont les effets sont jugés réversibles. C'est le cas lorsque les tutelles contestent le règlement de certaines créances antérieures.

2.7 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement correspondent aux fonds attribués par l'ARS ou le Conseil Départemental afin de financer des immobilisations. Elles sont reprises au compte de résultat au rythme des amortissements pratiqués sur les investissements qu'elles financent.

2.8 Provisions pour risques et charges

Les comptes de provisions pour risques et charges enregistrent les provisions constituées par l'Association pour faire face à une obligation probable mais dont le montant et/ou l'échéance reste incertain. Il s'agit notamment des provisions pour départ en retraite, des provisions pour litiges...

Les provisions pour départ en retraite sont constituées avec ou sans accord des autorités de tarification pour couvrir ces charges futures des indemnités de départ en retraite. Les provisions calculées s'élèvent à 588 537.86 € au 31 décembre 2022.

Elles sont constituées pour tous salariés présents au 31 décembre de l'année. La méthode retenue dans le cadre du calcul de cet engagement est la méthode rétrospective des unités de crédit projetés. Cet engagement représente la valeur actuelle probable des droits acquis, de façon irrémédiable ou non, évalués en tenant compte des augmentations de salaire jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de turn-over et de survie. De manière plus précise, cet engagement a été appréhendé en prenant en compte :

- Les dispositions de la convention collective « FEHAP 1951 »,

- L'hypothèse d'un départ à la retraite à l'âge de 67 ans
- L'application d'un taux de charges sociales et fiscales de 52%
- Un faible turn-over au sein de l'Association,
- Un taux d'actualisation de 3.77% correspondant à la moyenne du taux IBOXX à la fin des trois derniers exercices.

2.9 Fonds dédiés

Les fonds dédiés correspondent à la partie des ressources dédiées par le financeur à des projets défis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée.

Les fonds reçus en cours d'exercice et non utilisé à la clôture sont portés au bilan dans les comptes de fonds dédiés par le biais d'un compte de charge intitulé « Reports en fonds dédiés ». Ce compte figure sur une ligne distincte en charges d'exploitation du compte de résultat.

A l'inverse, quand des fonds reçus lors d'un exercice antérieur ont été utilisés au cours de l'exercice conformément aux engagements pris, les fonds sont rapportés au compte de résultat par le biais de comptes de produits : « Utilisations des fonds dédiés ». Ces comptes figurent également sur une ligne distincte en produits d'exploitation du compte de résultat. (cf. le Tableau de Suivi des fonds dédiés).

2.10 Provision pour congés annuels, RTT et Compte épargne temps

Les provisions pour congés annuels : l'Association enregistre une provision pour congés acquis en vertu du principe d'indépendance des exercices. Cette provision couvre les droits acquis par les salariés, tant au titre des congés payés que des congés d'ancienneté.

2.11 Legs et donations et fonds reportés

Les legs ou donations sont comptabilisés à leur acceptation par le Conseil d'Administration, en fonction de la nature de la libéralité, en contrepartie d'un produit d'exploitation. Il en ressort la création des rubriques suivantes :

- à l'actif immobilisé : « biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés » ;
- à l'actif circulant : « créances reçues par legs ou donations » ;
- en produits : « Legs et donations » ;
- en charges : « Autres charges sur legs et donations » dans la rubrique « Autres charges ».

A la clôture de l'exercice, les opérations des legs et donations acceptées au cours de l'exercice mais qui n'ont pas donné lieu à un encaissement sont neutralisés dans le compte de résultat. Le montant de l'encaissement attendu du legs est inscrit au passif du bilan en « fonds reportés ».

Le rubrique « legs et donations » figurant en produit du compte de résultat se décompose comme suit :

Produits	Montants
Le montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9	125 424
Cession issues des legs ou donations	-
Utilisation des fonds reportés	-
Charges	**Montants**
VNC des biens reçus par legs ou donation	- 447
Solde la rubrique	**124 977**

2.12 Cotisations

Les cotisations sont enregistrées en produits lors de leurs encaissements.

2.13 Contributions volontaires en nature

Concernant le bénévolat, il s'agit pour le Refuge des Cheminots de l'ensemble des administrateurs et des bénévoles au sein de l'association et des comités. Le taux horaire retenu est 36€.

Les données 2022 vous sont présentées ci-après :

- Administrateurs : 2 592 heures valorisées à 93 312 €
- Membres des comités : 7 644 heures valorisées à 275 184 €

3. INFORMATIONS RELATIVES A LA FORMATION DU RESULTAT

3.1 Résultat comptable

Le résultat comptable de l'association se décompose ainsi :

Rubriques	G Rosset	AL Bienvenu	Lou Casteig	Val de l'Eve	La Forêt	Orangerie	Bon Repos	Val de Courance Services	Siège	*Ret. Compt.*	Total
Total Produits	4 076 400	4 588 025	3 780 213	4 084 926	3 588 726	8 237 869	2 184 594	13 560	1 504 325	*-803 239*	31 255 397
Total Charges	4 082 377	4 299 767	4 008 952	4 039 247	3 577 832	8 085 978	2 280 177	28 855	1 917 647	*-853 241*	31 467 591
Résultat Comptable	**-5 977**	**288 257**	**-228 739**	**45 679**	**10 894**	**151 891**	**-95 583**	**-15 295**	**-413 322**	*50 001*	**-212 194**

Les comptes de l'Association sont présentés en neutralisant les écritures intra-structure, soit :

-les produits sont diminués des frais de siège enregistrés par le siège (797 598€) ainsi que des quote-part des subventions du siège virées au résultat (5 642€)

- les charges sont diminuées des frais de siège enregistrés par les établissements (797 598€) et des subventions accordées par le siège aux établissements (55 643€).

En conséquence, l'Association Le refuge des Cheminots enregistre un déficit total d'un montant de

-212 194€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

3.2 Résultat de gestion contrôlée et résultat sous contrôle des tiers financeurs

Rubriques	G. Rosset	AL Bienvenu	Lou Casteig	Val de l'Eve	La Forêt	L'Orangerie	Bon Repos	Total
Résultat comptable	**-5 977**	**+288 257**	**-228 739**	**+45 679**	**+10 894**	**+151 891**	**-95 583**	**+166 422**
Reprises de résultat	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat affectable hors siège	**-5 977**	**+288 257**	**-228 739**	**+45 679**	**+10 894**	**+151 891**	**-95 583**	**+166 422**

Après la prise en compte du résultat du siège et Val de Courance Services, le résultat affectable s'élève à **-212 194 €.**

La définition de ces deux niveaux de résultat a été rappelée précédemment (paragraphe 2.3).

4. AUTRES INFORMATIONS

4.1 Effectifs

Au 31 décembre 2022, l'effectif de l'association s'élève à 322 salariés (dont 26 cadres).

4.2 Engagements hors bilan donnés et reçus

4.2.1 Emprunts garantis par des sûretés réelles

L'Association a bénéficié de la garantie de collectivités territoriales :

- EHPAD Georges Rosset :
  - Promesse d'affectation hypothécaire de 1er rang et sans concurrence pari-passu sur prêt PLS octroyé par le CE île de France pour un montant de 3 308 K€
  - Caution ou garantie à 1ère demande- Société Sogama pour un montant de 309 K€.

- EHPAD André Louis Bienvenu :
  - Garanties concédées à hauteur de 50% par la Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence et à hauteur de 50% par le département des Alpes-Maritimes pour un montant total de 8 283 K€.

- EHPAD Lou Casteig :
  - Garantie concédée à hauteur de 100% par le département des Pyrénées-Atlantiques pour un montant de 4 000 K€.

- EHPAD Le Val de l'Eve :
  - Garanties concédées à hauteur de 50% par la Commune de Saint-Nazaire et à hauteur de 50% par le département de Loire-Atlantique pour un montant de 6 541 K€.
- EHPAD La Forêt :
  - Promesse d'affectation hypothécaire de 1er rang et sans concurrence pari-passu sur prêt PLS octroyé par le CE île de France pour un montant de 1 280K€.
  - Caution ou garantie à 1ère demande- Société Sogama pour un montant de 264 K€.

- EHPAD L'Orangerie
  - Emprunt PLS avec la Caisse des dépôts et Consignations pour 10 800 k€- Garanties concédées à hauteur de 50% par la Commune d'Ivry sur Seine et à hauteur de 50% par le département du Val de Marne.
  - Emprunt PHARE avec la Caisse des dépôts et Consignations pour 3 800 K€. Garanties concédées à hauteur de 50% par la Commune d'Ivry sur Seine et à hauteur de 50% par le département du Val de Marne.
  - Mise à disposition de l'Association à titre gracieux d'un terrain par l'AP HP (durée : 52 ans en intégrant les 2 ans de travaux)
  - Convention d'octroi de subventions par la Région Ile de France : 1 540 K€.
  - Convention d'octroi de subventions par le Conseil départemental : 2 028 K€.

- EHPAD BON REPOS
    - Emprunt PLS avec le Crédit Mutuel pour 1 614 829€-Garanties concédées à hauteur de 807 415€ par la Commune de la Montagne et à hauteur de 807 414€ par le Conseil Départemental de Loire Atlantique

4.2.2 Autres engagements donnés

L'Association a donné une garantie bancaire à 1ère demande au cessionnaire de la construction située sur la commune de Pornichet d'une valeur de 325 000€.

4.3 Rémunérations, avances et crédits aux administrateurs de l'Association

Les membres du Conseil d'Administration, du bureau, de l'Assemblée Générale, sont tous des bénévoles. Par conséquent, ils ne perçoivent pas de rémunération dans le cadre de leur mandat. Néanmoins, ils ont droit au remboursement des frais occasionnés par leurs activités de représentation de l'Association.

Conformément à l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, les trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles ou salariés sont le Président, le Trésorier et le Directeur Général.

Le Président et le Trésorier n'étant pas rémunérés, la communication de cette donnée reviendrait à divulguer une information individuelle.

4.4 Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes sur l'exercice 2022, facturé au titre du contrôle légal des comptes s'élève à 40 280 Euros TTC.

Immobilisations

LE REFUGE DES CHEMINOTS

Période 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 26/05/2023
Devise EURO

Rubriques	Valeur brute début d'exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions, apports, création, virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Autres immmobilisations incorporelles	437 241		17 126
TOTAL Immobilisations Incorporelles	**437 241**		**17 126**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains	1 851 358		
Constructions sur sol propre	13 927 964		
Constructions sur sol d'autrui	25 486 696		
Constructions installations générales	27 657 692		638 523
Installations techniques et outillage industriels	2 734 616		142 178
Installations générales, agencements et divers	2 854 920		306 607
Matériel de transport	309 253		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	3 473 105		111 556
Immobilisations corporelles en cours	72 169		528 297
Avances et acomptes	96 600		123 932
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	92 000		90 000
Total immobilisations corporelles	**78 556 373**		**1 941 093**
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
Autres participations	3 968		
Autres titres immobilisés	2 000 000		
Prêts et autres immovilisations financières	416 282		56 581
Total immobilisations financières	**2 420 250**		**56 581**
TOTAL GENERAL	81 413 864		2 014 800

Rubriques	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Autres immmobilisations incorporelles		13 440	440 927	
TOTAL Immobilisations Incorporelles		**13 440**	**440 927**	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains			1 851 358	
Constructions sur sol propre			13 927 964	
Constructions sur sol d'autrui			25 486 696	
Constructions installations générales			28 296 215	
Installations techniques et outillage industriels			2 876 794	
Installations générales, agencements et divers			2 854 920	
Matériel de transport			309 253	
Matériel de bureau, informatique et mobilier			3 584 661	
Immobilisations corporelles en cours		447 081	153 385	
Avances et acomptes		220 532	0	
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			182 000	
Total immobilisations corporelles		**667 613**	**79 523 246**	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Autres participations		2 500	1 468	
Autres titres immobilisés			2 000 000	
Prêts et autres immobilisations financières		6 243	466 620	
Total immobilisations financières		**8 743**	**2 468 088**	
TOTAL GENERAL		689 796	82 432 261	

Amortissements

LE REFUGE DES CHEMINOTS

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 26/05/23
Devise d'édition EURO

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.				
Autres immobilisations incorporelles	343 228	48 151	25 313	366 065
TOTAL immobilisations incorporelles :	**343 228**	**48 151**	**25 313**	**366 065**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre	6 348 456	960 985	537 326	6 772 115
Constructions sur sol d'autrui	7 995 678	1 795 590	1 036 336	8 754 931
Constructions installations générales	10 453 028	1 094 996	426 187	11 121 837
Installations techn. et outillage industriel	2 383 212	255 157	130 544	2 507 825
Inst. générales, agencements et divers	1 339 823	722 481	467 314	1 594 990
Matériel de transport	306 199	7 635	4 581	309 253
Mat. de bureau, informatique et mobil.	3 138 113	301 088	143 907	3 298 113
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	**31 964 509**	**5 137 931**	**2 746 195**	**34 359 063**
TOTAL GÉNÉRAL	32 307 737	5 186 082	2 771 509	34 725 128

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :			
Frais d'acquisition de titres de participations			
TOTAL GÉNÉRAL			

© Sage

Provisions inscrites au Bilan

LE REFUGE DES CHEMINOTS

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 26/05/2023
Devise EURO

Rubriques	A l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Provision pour litiges	87 791	36 741	-49 271	75 261
Provisions pour indemnités de retraite	914 457		-325 919	588 538
Total	**1 002 248**	**36 741**	**-375 190**	**663 799**

Rubriques	A l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Provisions sur comptes clients	67 690	0	0	67 690
Autres provisions pour dépréciation	50 925			50 925
Total	**118 615**	**0**	**0**	**118 615**

TOTAL GENERAL	**1 120 863**	**36 741**	**-375 190**	**782 414**

Etat des Créances et Dettes

LE REFUGE DES CHEMINOTS

Période 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 26/05/2023
Devise EURO

ETAT DES CREANCES	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISE			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	463 392	5 314	458 078
Autres créances immobilisées			
TOTAL de l'actif immobilisé :	**463 392**	**5 314**	**458 078**
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Usagers	1 154 371	1 086 681	67 690
Créances reçues par legs ou donations			
Personnel et charges sociales à récupérer	12 927	12 927	
Etat et autres collectivités publiques	16 395	16 395	
Confédérations, Fédérations, Asso. & organismes apparentés			
Débiteurs divers	55 265	55 265	
Total de l'actif circulant :	**1 238 958**	**1 171 268**	**67 690**
TOTAL GENERAL	**1 702 350**	**1 176 582**	**525 768**

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunt et dettes auprès des étab.de crédit	28 086 335	1 468 453	5 237 942	21 379 939
Emprunt et dettes financières diverses	1 380 496	57 213	228 852	1 094 431
Dettes sur immo. Et comptes rattachés	0	0		
TOTAL :	**29 466 831**	**1 525 666**	**5 466 794**	**22 474 370**
Fournisseurs et comptes rattachés	1 068 058	1 068 058		
Usagers avances reçues				
Dettes relatives au personnel	3 251 206	3 251 206		
Etat et autres collectivités publiques	499 718	499 718		
Conf., Fédérations, Asso. & organ. Appar				
Autres dettes	917 501	917 501		
TOTAL	**5 736 483**	**5 736 483**	**0**	
TOTAL GENERAL	**35 203 314**	**7 262 150**	**5 466 794**	**22 474 370**

Produits à Recevoir

LE REFUGE DES CHEMINOTS

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 26/05/23
Devise d'édition EURO

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	8 514
Personnel	
Organismes sociaux	10 252
État	(17 457)
Divers, produits à recevoir	33 063
Autres créances	65 936
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	**487**
TOTAL	100 793

© Sage

Charges à Payer

LE REFUGE DES CHEMINOTS

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 26/05/23
Devise d'édition EURO

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	148 194
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	236 337
Dettes fiscales et sociales	1 874 483
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	429
TOTAL	2 259 444

© Sage

Tableau des fonds dédiés

LE REFUGE DES CHEMINOTS

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 26/05/2023
Devise EURO

Variation des fonds dédiés Nature	A l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Subvention versée par l'autorité de contrôle pour une action définie	1 209 633	131 678	-235 153	1 106 158
Legs affecté par la commission d'engagement à des actions définies	414 166	0	-63 751	350 415
Contribution financière pour financer le renouvellement des immobilisations accordées par l'autorité de tarification.	738 648	112 122	-70 134	780 636
Total des Fonds dédiés	**2 362 447**	**243 800**	**-369 038**	**2 237 209**

Variation des fonds reportés Nature	A l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Legs Mme LARUE Legs Mr JOYEUX	92 000 90 000			92 000 90 000
Total des fonds reportés	**182 000**	**0**	**-**	**182 000**

Tableau de variation des fonds propres

LE REFUGE DES CHEMINOTS

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 26/05/2023
Devise EURO

Variation des fonds propres sans droit de reprise	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution de la consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	10 726 161			-60	10 726 101
Réserves autres que sur Projets Associatifs	895 590				895 590
Report à nouveau	418 640	433 062			851 702
Excédent					0
Excédent de l'exercice hors activités ESMS	433 062		-378 616	-433 062	-378 616
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme	0				0
Provisions réglementées	0				0
Total des Fonds propres sans droit de reprise	**12 473 453**	**433 062**	**-378 616**	**-433 122**	**12 094 777**

Variation des fonds propres des activités ESMS	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution de la consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres avec droit de reprise					
Report à nouveau ESMS	447 992	196 980			644 972
Résultats sous contrôle des tiers financeurs	-1 953 957				- 1 953 957
Subventions d'investissements affectés à des biens renouvelables	0				-
Report à nouveau des charges rejetées					-
Excédent de l'exercice de l'activité ESMS	196 980		166 422	-196 980	166 422
Total des fonds propres des activités ESMS	**-1 308 985**	**196 980**	**166 422**	**-196 980**	**-1 142 563**

TOTAL DES FONDS PROPRES	11 164 468	630 042	- 212 194	- 630 102	10 952 214

F.-M. RICHARD
& ASSOCIÉS
EXPERT COMPTABLE - COMMISSAIRE AUX COMPTES

LE REFUGE DES CHEMINOTS

64, boulevard de Reuilly

75012 PARIS

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

Aux membres de l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, en application de l'article R. 314-59 du Code de l'action sociale et des familles, il nous appartient de vous communiquer, le cas échéant, certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

F. M. & R. A.
1 place d'Estienne d'Orves - 75009 Paris
Tel +33 (0)1 53 93 60 70
Fax +33 (0)1 45 63 86 34
Email dfk@fm-richard.fr - www.fm-richard.com

Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables région Paris Île-de-France
Inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris
Société anonyme au capital de 100 000 € - RCS Paris B 315 633 578 - TVA FR 35 315 633 578
Membre du réseau DFK International, association de cabinets indépendants

LE REFUGE DES CHEMINOTS

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées. Exercice clos le 31 décembre 2022

Conventions relevant de l'article L. 313-25 et R. 314-59 du Code de l'action sociale et des familles

Nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- *Nature et objet :*

  Rémunérations et avantages de toute nature versés aux administrateurs, dirigeants, et directeurs d'établissement, tant par la gestion contrôlée que par la gestion propre, soit directement ou indirectement par personne interposée.

  Modalités :

  La rémunération totale inscrite en charge durant l'exercice 2022 s'élève à 649 519 €. Les membres de leur famille n'ont perçu aucune rémunération ou avantage en nature au titre de l'exercice.

Paris, le 30 mai 2023

Le commissaire aux comptes

F.-M. RICHARD & Associés

Laurent MARIN